




# Communiqué de presse

**Conseil municipal  
du 9 décembre 2024**

**5 décembre 2024**



56 délibérations sont à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, qui se tiendra **lundi 9 décembre à partir de 14 h, en salle du conseil**. Il sera retransmis en direct sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr)

Parmi les sujets soumis au vote des élus, citons :

**-La communication du rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Ville de Saint-Herblain**

À l'issue de ce travail d'analyse fine de la situation financière de la Ville entre 2019 et 2023, les magistrats ont formulé quelques observations prises en compte.

**-La communication du rapport sur la situation en matière de développement durable 2023**

La Ville ayant passé le cap des 50 000 habitants, elle est dans l'obligation de présenter ce rapport sur sa situation en matière de développement durable et sur sa politique de lutte contre le réchauffement climatique.

**-Le retour des élus sur l'instruction des préconisations issues de l'évaluation de l'accueil des publics par l'Observation Citoyen des Politiques Publiques et la désignation du collège des personnes qualifiées pour l'évaluation 2024-2025**

Les élus ont retenu l'essentiel des 25 préconisations de l'OCPP ce qui débouche sur une politique publique à part entière qui sera mise en œuvre à court, moyen et long terme.

**-Le projet de création du périmètre de protection et de mise valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PEAN) de Loire-Chézine.**

Cet outil permet de protéger des espaces agricoles et de lutter contre la spéculation foncière sur le territoire d'Indre, Couëron et Saint-Herblain.

**Parmi les autres délibérations :**

- Les versements d'acomptes sur subventions et participations de fonctionnement aux associations et CCAS
- Plusieurs subventions de fonctionnement et au projet au secteur associatif
- Les subventions dans le cadre du fonds de soutien aux projets de solidarité internationale
- Six conventions d'objectifs avec des associations sportives.

**L'ordre du jour complet est à retrouver sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr)**

**Contact presse**  
Ville de Saint-Herblain  
Cabinet du Maire  
Service communication  
Tél : 02 28 25 20 31  
[communication@saint-herblain.fr](mailto:communication@saint-herblain.fr)

